

<p>Cantine scolaire: nouveau fonctionnement pour la rentrée 2011</p>
--

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de D. Blanchet maire le 27 mai 2011.

Présentation du schéma départemental de coopération intercommunale

Denis Blanchet présente ce programme aux membres du Conseil qui devront émettre un avis concernant cette proposition d'ici juillet. Ce document vise à regrouper toutes les communes du département en EPCI (communauté de communes). En ce qui concerne notre commune, le principal effet serait la création de la communauté d'agglomération d'Annonay qui regrouperait la COCOBA, les communautés de communes du Val d'ay et de VivaRhône. Les compétences devraient s'additionner. Il est évoqué que toutes les communes ne seraient pas représentées au bureau. Les conseillers consulteront le document complet avant de donner leur avis.

Cantine municipale

Suite au changement de gestion de la MAPA, les repas des scolaires ne pourront plus être préparés sur place. Divers prestataires de portage de repas ont été consultés. Après délibération, le Conseil municipal décide d'opter pour la proposition de l'ESAT de Roiffieux (ancien CAT). Cette offre concerne un portage de repas en liaison chaude qui limite les investissements en matériel de restauration. Le choix de l'entreprise s'est également fait par rapport à sa proximité et aussi à l'aspect social de la proposition. Ce nouveau fonctionnement impliquera la création d'une régie pour la gestion des tickets. Un courrier d'information plus détaillé sera adressé sous peu aux familles par l'intermédiaire des écoles.

Proposition de participation de la commune à la réalisation d'un schéma de ressource en eau potable de la Vallée cde la Vocance

Cette proposition d'étude est faite par le Syndicat des 3 Rivières qui demande à la Commune d'émettre un avis à ce sujet. Face au coût élevé de l'offre (environ 70000€), le Conseil Municipal décide de ne pas y adhérer.

Éveil musical

Une délibération est prise pour renouveler la convention concernant l'éveil musical dans les 2 écoles de la commune. Ceci permet l'intervention d'un musicien- intervenant : Thomas LIABEUF pour un coût annuel de 1640€ La Commune règle 60% du total et le département, les 40 % restants.